

Séance du 2 septembre 2025

Procès-verbal du conseil municipal

Présents : Erwan CROUAN, Fabienne LAGADEC, Myriam THEBAULT, Dominique LOUVEL, Chantal PENNARUN, Guénaëlle BLEUZEN, Sylvain LE GOFF, Jean-Luc PETILLON, Bernard RECULEAU, Aline BERNARD, Pierre-Jean LE DU, Michel DESCOMBES CHARREL, Cécile BARAËR, Isabelle RICHARD

Excusés :

Absent : Ronan LE PALUD

Monsieur Pierre-Jean LE DU a été nommé secrétaire.

Ω Ω Ω Ω Ω Ω Ω Ω Ω Ω

DÉLIBÉRATION N°30 : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA RÉALISATION DE FORMATIONS

Quimper Bretagne Occidentale, le CCAS de Quimper, le CIAS de Quimper Bretagne Occidentale et certaines communes de Quimper Bretagne Occidentale disposent d'un groupement de commandes pour la réalisation de formations. La convention constitutive de ce groupement prend fin le 31 décembre 2025. Il est donc proposé de renouveler ce groupement.

La commune de Quéménéven cotise déjà au service de formations du CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale) auquel elle adhère. Le groupement de QBO permet de bénéficier de prix avantageux pour d'autres formations, complémentaires, qui ne sont pas proposées par le CNFPT. Elle ne concerne pas les formations hygiène et sécurité, mais des formations plus ponctuelles organisées à la demande des communes en fonctions des besoins exprimés.

A ce stade il est simplement proposé d'intégrer le groupement de commande intercommunal, sans engager la commune à inscrire par la suite des agents à ces formations.

La convention, présentée en annexe, sera conclue pour une durée de 5 ans.

La ville de Quimper sera désignée coordonnateur de ce groupement. Dans ce cadre, elle est chargée d'établir le ou les cahiers des charges, d'organiser la ou les consultations, de signer et notifier le ou les marchés publics. Chaque membre du groupement s'assure, pour ce qui le concerne, de sa bonne exécution à l'exception des avenants. Ces derniers seront établis, signés et notifiés par le coordonnateur.

Si la commune choisit par la suite d'inscrire des agents à certaines formations, la convention prévoit la facturation par QBO à la commune de Quéménéven d'une participation aux frais.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de constituer un groupement de commandes avec Quimper Bretagne Occidentale, le CCAS de Quimper, le CIAS de Quimper Bretagne Occidentale, et les communes de Quimper Bretagne Occidentale,
- d'autoriser le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes désignant la ville de Quimper comme coordonnateur.

DÉLIBÉRATION N°31 : SDEF – RÉNOVATION DES RÉSEAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DES ARMOIRES C2 ET C3

Dans le cadre du SDAL, Schéma Directeur d'Aménagement Lumière, il est proposé de rénover les réseaux d'éclairage public des armoires C2, route de Kergoat, et C3, route de Quimper, Le plan est fourni en annexe.

L'estimation des dépenses se monte à 40 000.00 €

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 20 octobre 2023, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF : 17 050,00 €

⇒ Financement de la commune : 22 950,00 €

⇒ Part communale après déduction du Fonds Vert 2024.... 21 653,76 €

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'accepter le projet de réalisation des travaux : Rénovation Eclairage Public sur C2 et C3
- d'accepter le plan de financement proposé et le versement de la participation communale estimée à 21 653,76 €.
- d'autoriser le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

DÉLIBÉRATION N°32 : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de modifier de la manière suivante la constitution des commissions municipales :

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

- Erwan CROUAN, membre de droit
- Michel DESCOMBES
- Myriam THEBAULT

- Dominique LOUVEL
- Cécile BARAER
- Jean-Luc PETILLON
- Chantal PENNARUN
- Sylvain LE GOFF
- Pierre-Jean LE DU
- Bernard RECULEAU
- Isabelle RICHARD
- Thierry DE LORGERIL
- Alain LE QUELLEC
- Jean-Marc LE BORGNE
- Rémy TOULARASTEL
- Jean-Yves LE PAGE
- Jeanne-Marie LE GUILLOU
- Régine LAUDEN
- Bernard TANGUY
- Monique MARCHADOUR
- Christine LE GALL
- Danièle LE GALL
- Marie-Andrée HASCOET

COMMISSION FINANCES ET PERSONNEL COMMUNAL

- Erwan CROUAN
- Fabienne LAGADEC
- Michel DESCOMBES
- Myriam THEBAULT
- Dominique LOUVEL
- Cécile BARAËR
- Guénaelle BLEUZEN
- Bernard RECULEAU

COMMISSION TRAVAUX ET VOIRIE

- Erwan CROUAN
- Fabienne LAGADEC
- Michel DESCOMBES
- Myriam THEBAULT
- Cécile BARAËR
- Jean-Luc PETILLON
- Chantal PENNARUN
- Sylvain LE GOFF
- Bernard RECULEAU
- Aline BERNARD

COMMISSION URBANISME ET AMENAGEMENT

- Erwan CROUAN
- Fabienne LAGADEC
- Michel DESCOMBES
- Myriam THEBAULT
- Dominique LOUVEL
- Cécile BARAËR
- Pierre-Jean LE DU
- Isabelle RICHARD
- Aline BERNARD

COMMISSION VIE LOCALE

- Erwan CROUAN
- Fabienne LAGADEC
- Michel DESCOMBES
- Myriam THEBAULT
- Dominique LOUVEL
- Guénaelle BLEUZEN
- Bernard RECULEAU
- Aline BERNARD

COMMISSION CULTURE, VIE ASSOCIATIVE ET VIE SCOLAIRE

- Erwan CROUAN
- Fabienne LAGADEC
- Michel DESCOMBES
- Françoise TREANTON
- Dominique LOUVEL
- Chantal PENNARUN
- Guénaelle BLEUZEN
- Bernard RECULEAU
- Ronan LE PALUD
- Aline BERNARD

COMMISSION COMMUNICATION ET NUMERIQUE

- Erwan CROUAN
- Michel DESCOMBES
- Myriam THEBAULT
- Françoise TREANTON
- Dominique LOUVEL
- Isabelle RICHARD
- Aline BERNARD

Ω Ω Ω Ω Ω Ω Ω Ω Ω Ω

La séance du 2 septembre 2025 comprend les délibérations suivantes :

- Constitution d'un groupement de commandes pour la réalisation de formations
- SDEF – Rénovation des réseaux d'éclairage public des armoires C2 et C3
- Modification de la composition des commissions communales

Signatures :

CROUAN Erwan		PENNARUN Chantal	
LAGADEC Fabienne		LE GOFF Sylvain	
DESCOMBES CHARREL Michel		BLEUZEN Guénaëlle	
THEBAULT Myriam		LE DU Pierre-Jean	
BERNARD Aline		RECULEAU Bernard	
LOUVEL Dominique		RICHARD Isabelle	
BARAER Cécile		LE PALUD Ronan	Absent
PETILLON Jean-Luc			